



APPEL D'URGENCE
COMPOSEZ LE

17

**USAGE DE FAUSSE QUALITÉ
ET AGRESSION**



**PREVENTION POUR
LES SENIORS**

VOL AVEC RUSE (FAUSSE QUALITÉ)

Parce que des individus mal-intentionnés n'hésitent pas à revêtir des uniformes, et cherchent à vous faire penser qu'ils font partie de services publics pour vous abuser :

- ⇒ n'ouvrez pas votre porte aux inconnus.
- ⇒ ne laissez entrer personne si vous avez un doute.
- ⇒ vérifiez l'identité (carte professionnelle) même si la personne porte un uniforme.
- ⇒ ne signez pas de contrat si vous avez un doute, demandez un autre rendez vous pour avoir le temps de demander la présence d'un proche.
- ⇒ demandez à un voisin de venir avec vous.
- ⇒ n'acceptez pas de livraison immédiate. En cas de vente à domicile, vous avez 14 jours pour vous rétracter.

voir détail au dos

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ?

- ⇒ N'opposez aucune résistance : votre vie est plus précieuse que vos valeurs ;
- ⇒ Appelez au secours ;
- ⇒ Notez le signalement de votre agresseur ;
- ⇒ Relevez les caractéristiques du véhicule utilisé ;
- ⇒ Appelez le 17 dès que possible.

SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

Enfin, obtenez d'autres recommandations en assistant à des réunions d'information par l'intermédiaire des clubs de seniors, de vos mairies